

Nomination d'un membre du conseil exécutif de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux (ALBC)

2025/0905(NLE) - 18/12/2025 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé (511 voix pour, 29 contre et 27 abstentions) **d'approuver** la proposition de nomination de **Mme Henrica Maria Verbeek-Kusters** comme membre du conseil exécutif de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

La Commission européenne a adopté le 12 novembre 2025 une liste restreinte d'une candidate au poste de membre du conseil exécutif de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et elle a communiqué cette liste au Parlement.

La commission des affaires économiques et monétaires et la commission des libertés civiles, de la justice et des affaires intérieures ont évalué les qualifications de la candidate proposée. Elles ont ensuite procédé, le 2 décembre 2025, à une audition de Mme Henrica Maria Verbeek-Kusters, au cours de laquelle celle-ci a fait une déclaration liminaire, puis a répondu aux questions posées par les membres des commissions.

Le 9 décembre 2025, le conseil général de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme a adopté une proposition visant à nommer Mme Henrica Maria Verbeek-Kusters membre du conseil exécutif de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme et a transmis cette proposition au Parlement.

Le Parlement a rappelé qu'il s'est engagé à garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes aux postes exécutifs au sein des institutions, organes et organismes de l'Union. Tous les organes et institutions de l'Union et des États membres devraient mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre entre les hommes et les femmes

Comme indiqué au règlement (UE) 2024/1620, le Parlement s'attend à recevoir une liste restreinte d'au moins deux candidats qualifiés en vue de futures nominations, afin de préserver l'équilibre entre les hommes et les femmes au sein du conseil exécutif de l'Autorité de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.